

NIEDERSOULTZBACH

Nous serions heureux de votre participation à notre :

MARCHE AUX PUCES

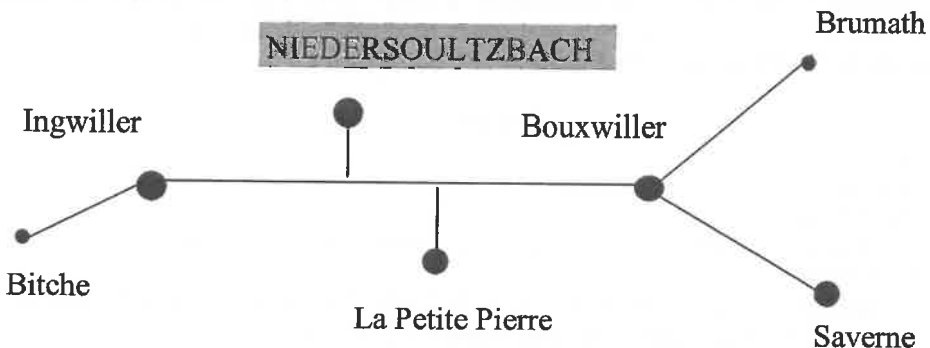
Le dimanche 7 août 2022
à l'occasion du MESSTI

Ouvert à tous : PARTICULIERS - BROCANTEURS - ANTIQUAIRES

Prix de la place : 12 €uros par tranche de 6ml. Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en considération. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.

Mise en place des exposants : de 6 heures à 7 heures. Toute place non occupée après 7 heures sera redistribuée. Les emplacements doivent être libérés à 18 heures dans un parfait état de propreté.

RESTAURATION : GRILLADES -BUVETTE assurée par les organisateurs
- Tartes flambées à partir de 17 heures



Renseignements : 03 88 04 80 38 le matin de 9h à 12h du lundi au vendredi

Email : mfuchs.niedersoultzbach@wanadoo.fr

Talon à remplir et à envoyer avant le 27 juillet

à la Mairie 18 rue principale 67330 NIEDERSOULTZBACH

Avec chèque libellé à l'ordre de : Comité de Gestion de la Salle Polyvalente

REGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES DE NIEDERSOULTZBACH

- Manifestation réservée principalement aux particuliers : la loi qui a ainsi été votée le 2 Août 2005 prévoit au travers de son Article L310-2 que les particuliers non inscrits au registre de commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, et sous condition de renvoyer le talon réponse ci-joint totalement rempli et accompagné du règlement par chèque à l'ordre du Comité de Gestion de la salle Polyvalente avant le mercredi **27 JUILLET 2022**.
 - **Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte.**
 - Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
 - Les stands de boissons et/ou de denrées alimentaires sont strictement INTERDITS car ils sont exclusivement réservés aux organisateurs.
 - La vente d'animaux vivant est interdite.
 - La vente d'armes blanches et/ou à percussion est strictement INTERDITE
 - L'introduction de substances nocives et/ou explosives sont INTERDITES dans le périmètre du marché aux puces.
 - Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux, ainsi que toute manifestation bruyante sont INTERDITES.
 - Les animaux doivent être tenus en laisse.
 - L'exposant est tenu de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état propre pour 18 heures.
 - **LES DECHETS ET LES INVENDUS DEVRONT ETRE REMPORTEES** faute de quoi l'enlèvement sera facturé.
 - Le Comité de Gestion de la Salle Polyvalente décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accidents qui pourraient survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- En cas de non respect de ce règlement, le C.G.S.P.N. pourra procéder à l'exclusion de votre stand.

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner avant le Mercredi **27 JUILLET 2022** :

MAIRIE 18 rue Principale 67330 NIEDERSOULTZBACH

RENSEIGNEMENTS : 03 88 04 80 38 le matin de 9h à 12h du lundi au vendredi

Email : mfuchs.niedersoultzbach@wanadoo.fr

Votre numéro d'emplacement vous sera attribué le jour même.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone et/ou Portable :

Numéro de Carte d'Identité : Délivrée le .../.../.... Par.....

Nature du Stand :

Je demande à participer au Marché aux puces du **7 août 2022** et réserve un emplacement de.....mètres linéaires (par tranche de 6 mètres à 12 Euros).

Ci-joint **une photocopie de la carte d'identité** et un chèque deEuros, à l'ordre du Comité de Gestion de la Salle Polyvalente.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'atteste sur l'honneur que l'origine des objets à vendre et/ou à échanger est régulière.

Par ailleurs, je serai inscrit dans un registre tenu à la disposition des services de Police et de la gendarmerie pendant et après la manifestation.

Signature :